



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 20 juin 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Iñaki ECHANIZ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOUIM, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à M. Nicolas MALEIG,
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Monique ASSO.

25 - NOMINATION SUR EMPLOI VACANT AU TABLEAU DES EFFECTIFS SERVICE URBANISME : DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Nomination d'un agent sur un emploi permanent de Chargé.e de projets urbanisme et aménagement, à temps complet et vacant au tableau des effectifs relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des Adjoints techniques.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des missions suivantes :

- Assister et conseiller les services municipaux et porteurs de projets dans le domaine de la réglementation de l'urbanisme,
- Travailler en synergie avec le service ADS de la Communauté de Communes pour mettre en œuvre les dispositifs de contrôle de l'application du droit des sols,
- Renseigner les pétitionnaires sur les règles du PLUAVAP et sur les démarches d'urbanisme à suivre),
- Suivre les procédures et règlements de publicité sur le territoire,
- Suivre la planification des commissions de sécurité des ERP,

- Gérer les droits de préemption (DIA),
- Gérer et mettre à jour le SIG de la collectivité,
- Gérer la mise à jour de la base nationale d'adressage,
- Participer à la mise en œuvre de la politique habitat en lien avec la CCHB,
- Suivre l'OPAH-RU (suivi de la mission animation, suivi administratif et financier, suivi étude de faisabilité îlots dégradés) et faire le bilan de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2019-2024,
- Instruire les dossiers « opérations façades »,
- Participer au suivi et faciliter les projets de réhabilitation des immeubles en centre-ville conduits par des bailleurs,

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendra les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

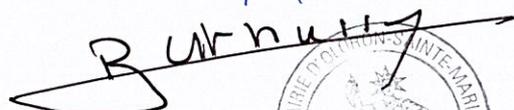
La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} août 2025**.

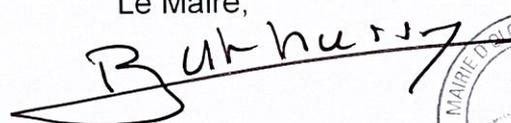
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la nomination d'un agent sur un emploi permanent de **Chargé.e de projets urbanisme et aménagement**, au grade d'Adjoint technique, à temps complet et vacant au tableau des effectifs à compter du **1^{er} août 2025** comme énoncé ci-dessus,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 20 juin 2025.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 26/06/2025




Le Maire,

Bernard UTHURRY
